



COOPÉRATION ÉDUCATIVE ENTRE
LA RÉGION ACADÉMIQUE PACA ET L'AUTRICHE :
PROGRAMME « DOHNAL-VEIL »

Programme d'échanges individuels d'élèves avec réciprocité, année 2026

**Merci de joindre toutes les pages (1 à 3) pour le premier élève inscrit.
Tout document incomplet verra l'inscription rejetée.**

ATTESTATION D'ACCUEIL
BESTÄTIGUNG

L'établissement scolaire nommé ci-dessous accepte la participation de l'élève français au programme Dohnal-Veil 2026 et valide l'accueil d'un.e ou plusieurs élèves en provenance d'Autriche du 5 septembre au 3 octobre 2026 et leur permettra de participer aux cours.

Die unten genannte Schule akzeptiert die Teilnahme des französischen Schülers am Programm Dohnal-Veil 2026 und bestätigt die Aufnahme eines oder mehrerer Schüler aus Österreich vom 5. September bis zum 3. Oktober 2026 und ermöglicht ihnen die Teilnahme am Unterricht.

Si l'élève change d'établissement en cours de programme (par exemple pour un passage de 3^e en seconde), nous prions l'établissement de départ de faire la passation des informations et des dossiers avec le nouvel établissement et d'en informer la DRAREIC.

Wenn ein Schüler während des Programms die Schule wechselt (z. B. beim Übergang von der 9. in die 10. Klasse), bitten wir die abgebende Schule, die Informationen und Unterlagen mit der neuen Schule abzugleichen und die DRAREIC darüber zu informieren.

Noms des élèves français / <i>Name der französischen Schülerinnen und Schüler</i>	Prénoms des élèves français / <i>Vornamen der französischen Schüler</i>

Établissement scolaire / *Schulische Einrichtung* :

Professeur.e référent.e / *Betreuungslehrer:in* :

Lieu, date / *Ort, Datum* :

Signature du/de la Chef.fe d'établissement d'accueil et cachet de l'établissement / *Unterschrift und Stempel der Direktion* :



CAHIER DES CHARGES DOHNAL-VEIL ANNÉE 2025-26

ATTENTION : ce cahier des charges doit être déposé sur le formulaire en ligne, accompagné de l'attestation d'accueil et signés par le chef d'établissement et le professeur référent concerné par l'échange.

OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT POUR PARTICIPER AU PROGRAMME DE MOBILITÉ INDIVIDUELLE DOHNAL-VEIL

Pour permettre la réussite des programmes d'échanges individuels d'élèves, en très forte augmentation, la DRAREIC PACA rencontre de nouveaux défis organisationnels auxquels elle ne peut seule apporter des réponses. Aussi, voici les nouvelles conditions qui permettront de maintenir ces programmes, et les rôles et responsabilités afférents à chaque acteur des mobilités.

Parmi les éléments importants, à noter la fin de la prise en charge par la DRAREIC de toute interface avec les familles (plus aucun mail émanant des familles ne sera traité).

Ci-après le récapitulatif des rôles et responsabilités afférentes à chaque acteur des mobilités, dans votre établissement, auxquels il conviendra d'adhérer :

ÉTABLISSEMENT	
Quoi ?	Quand ?
Chef d'établissement : désigner un professeur référent	Septembre
Professeur référent : communication des échanges individuels auprès des élèves	Septembre
Secrétariat d'établissement : réception des appels à candidatures et transferts au professeur référent concerné	Début octobre
DRAREIC PACA : organisation d'une réunion visio avec les professeurs référents français pour coordination de l'échange	Mi-octobre
Professeur référent : vérification de la complétude des dossiers des inscrits et échanges avec les familles concernées	D'octobre à décembre
Secrétariat d'établissement : réception des résultats et transfert au professeur référent concerné	Début février
Professeur référent : contacts avec les professeurs référents étrangers	À réception des résultats début février
Professeur référent : envoi des dossiers de leurs élèves aux professeurs référents étrangers	À réception des résultats début février



DRAREIC PACA : organisation d'une réunion visio avec les familles pour présentation de l'échange (ouvert aux professeurs référents qui le souhaitent)	Mi-février
Professeur référent : envoi des documents de la réunion aux familles concernées après réception des documents de la DRAREIC	Mi-février, après la réunion visio de la DRAREIC pour les familles
Professeur référent : collaboration avec la DRAREIC PACA pour les désistements et rematchings	À partir de février
Professeur référent : envoi des dossiers de rematchings aux familles françaises concernées	À partir de février
Professeur référent : réponses aux questions diverses (familles, professeurs référents étrangers)	Pendant la durée de l'échange
Professeur référent : gestion des problèmes des binômes avec les professeurs référents étrangers	Pendant la durée de l'échange
Établissement : mise en place des conditions nécessaires à l'arrivée des élèves étrangers	Avant l'arrivée des élèves étrangers
Établissement : accueil des élèves étrangers	À l'arrivée des élèves étrangers

Établissement scolaire :

Chef d'établissement :

Professeur.e référent.e :

Nous acceptons les termes du cahier des charges afférent au programme Dohnal-Veil, pour la bonne tenue de l'échange 2026.

Lieu, date :

Signature du/de la Chef.fe d'établissement d'accueil et cachet de l'établissement

Signature du/de la professeur.e référent.e